



## Compte rendu de réunion

### Comité Directeur

22 décembre 2020 (visio-conférence)

#### Présents :

Didier Rami, Lionel Allasio, Bernard Barascud, Annick Bellet, Pierre Bérail, Xavier Berthelot, Thierry Broucke, Armando Cabreira, Maurice Dejean, Vincent Denhez, Lan Despeyroux, Abel Dos Santos, Thérèse Droui, Claudie Gallet, Gisèle Gallet, Guy Ledrappier, Philippe Michelutti, Michel Pascal, Pierre Peruzzetto, Jackie Racinais, Michel Terpand, Marion Veyrac  
Invité : Nicolas Jonette, CTSR

**Excusés :** Frédéric Desplats, Anne Fourmaud, Chantal Lassus, Lionel Leloir ; Michel Henner (Médecin),.

#### Ordre du jour :

- Courrier FFTA : Championnat en Salle / Challenge National
- Plan de relance du Sport
- Plan de Développement Régional
- Questions diverses (adresses – formation - aides aux clubs – calendrier – arbitrage)

La visio-conférence a commencé à 18 h 30

#### **COURRIER FFTA : Championnat en Salle / Challenge National**

En raison des problèmes sanitaires, nombre de compétitions ont été ou seront annulées. La FFTA a décidé de remplacer les Championnats de France en Salle 2021, Jeunes et Adultes, qui ne pourraient être le reflet d'une saison sportive, nombre d'archers ne pouvant obtenir les 3 qualifications nécessaires au classement national, par un CHALLENGE NATIONAL.

Ce Challenge sera organisé les 6 et 7 mars dans toute la France, et les scores réalisés donneront un classement national. Conditions : ce pourra être fait en intérieur ou en extérieur ; les compétitions devront être signalées à l'avance, comporter plus de 5 cibles et être arbitrées par un arbitre officiel d'un club autre que le club organisateur. La mise sera de 8 € maximum, et il devra y avoir des archers d'au moins deux clubs différents. Les archers hors département/région pourront y participer.

Si un archer participe à plusieurs départs, seul le score le plus faible sera pris en compte pour le classement national, ceci afin de permettre au plus grand nombre d'archers de participer.

Questions : ferons-nous notre « championnat régional » sous cette forme ? à une autre date que le national ? ou bien intégrera-t-on un challenge régional à la même date ?

Que deviennent les concours inscrits ? réponse : on ne peut savoir combien pourront avoir lieu entre l'autorisation de tir en Salle pour les Adultes (actuellement fixée au 20 janvier, mais on ne peut savoir si cette date ne sera pas reportée). Ne serait-il pas bon de faire une rencontre avant le challenge national ? Pourquoi ne pas commencer en extérieur directement ?

Les compétitions prévues en janvier dans l'Aude, les Pyrénées Orientales, la Lozère ont toutes été annulées.

Lot : le Championnat Départemental a été décalé

Le week-end des 6-7 mars, le Tarn avait prévu une rencontre, avec des duels : ces duels seront annulés pour répondre à la compétition nationale.

Tournoi de Nîmes : normes Préfecture : reporté au dernier week-end de janvier, il sera non seulement fermé au public, mais aussi aux archers n'ayant pas un niveau international : seuls 250 archers « professionnels », avec test Covid négatif, pourront participer. Avertie, la World Archery remboursera les inscriptions.

Autres questions et décisions : le CRTAO attendra mi-janvier pour se prononcer sur le Challenge Régional, tous les clubs n'ayant pas encore repris. Le classement régional, prévu sur les 3 week-ends de février, est annulé. La Commission Sportive verra avec les Comités Départementaux pour l'organisation du Challenge National. Maintien des compétitions inscrites au calendrier, si elles peuvent se faire (autorisations)  
A noter que des salles sont encore fermées sur décision municipale ; Guy LEDRAPPIER signale une salle spécifique Tir à l'Arc réquisitionnée pour les tests anti-Covid.  
Autres disciplines : les entraînements Parcours ont repris, mais peu nombreux. Faut-il décaler le Championnat de Laurens, prévu le 21/03 ? l'annuler ? pour le moment, on attend.

## PLAN DE RELANCE DU SPORT

Bernard BARASCUD donne les grandes lignes du Plan de Relance du Sport, couvert par 135 M d'euros de **subventions d'Etat** : 15 M pour les clubs et associations en difficulté (chiffre reconduit pour 2021) – 50 M pour la réhabilitation et le développement durable - - 40 M pour l'embauche – 30 M pour les Fédérations pour le plan Sportif Fédéral.

Il donne les **différentes déclinaisons** :

Carte Passerelle pour les CM1-CM2 licenciés USEP ou EGSEL (mais toutes les écoles n'ont pas d'affiliation) – Fond de Solidarité (si perte de plus de 50% du chiffre d'affaire), particulièrement pour les structures employeurs – Fond Territorial de Solidarité (15M) : campagne A.N.S. à partir de mars 2021 (Projet de Développement ou Projet Associatif indispensable, à joindre au dossier) –

Mon club près de chez moi : pour se faire connaître (le site a enregistré 500 000 recherches depuis juillet) (gratuit)

Fondation du Sport : plateforme de dons pour les clubs en difficulté ; reconduit en 2021

Projet de Loi sur le Sport : délégation plus grande aux Fédérations, avec volet « engagement républicain » : protection et intégrité des personnes. Les termes devront être repris à tous les niveaux : CR, CD, Clubs

Il donne ensuite la liste des **différents acteurs ressources** :

Les DDVA – les CRIB – les PALVA – les PANA – Appels à projets et Appels à manifestation d'intérêt – Aides de Fondations (dont Fondation du Sport Français) – l' ANS – le Conseil Régional – Impact 2024 – FDVA – DLA – aides européennes – sponsoring – mécénat – financement participatif – clubs service (Lions, Rotary...) – Portail Solidaire – Soutiens ton club – Pass Sport (début 2021 ?)

Rappel : **3 types de subvention** : investissement – développement - fonctionnement.

Bernard BARASCUD rappelle enfin les **conditions d'attribution** : association déclarée et immatriculée SIRENE ou SIRET, dossier (Cerfa n° 12156\*05), compte asso pour demande de subvention ; et toujours fournir le compte-rendu dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice en cours et avant toute autre demande.

(Le document présenté par Bernard BARASCUD sera joint à ce compte-rendu)

## PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Le Plan de Développement prépare l'avenir. Il est indispensable pour toute demande de subvention et doit remporter l'adhésion de tous, élus, cadres techniques, pour qu'ils se mobilisent pour le mener à bien.

Le départ est un diagnostic de la situation amenant à une analyse : document qui recense (« photographie de la Région : clubs, licenciés, proportion femmes, jeunes, mais aussi titres et médailles remportés..) pour ouvrir sur des tableaux dynamiques : projets sportif, social, éducatif, promotionnel, économique..

Et une évaluation du projet et des objectifs : atteints, en cours, ou non réalisés.

Il faudrait que la première partie soit réalisée pour être présentée le 27 février 2021, date retenue pour l'Assemblée Générale ordinaire (qui aura lieu en présentiel ou en visio, selon la situation sanitaire).

Il est demandé que soit joint le bilan action région du CTRS et de l'ETR.

## QUESTIONS DIVERSES

**Adresses informatiques** : Pierre PERUZZETTO a établi pour tous les élus une adresse [prenom-nom@arc-occitanie.fr](mailto:prenom-nom@arc-occitanie.fr), qu'il est possible de refuser si on ne la souhaite pas. Il a créé des groupes pour des ensembles de personnes : comite@ arc-o. pour l'ensemble des membres du Comité, pour les informations générales ; presidence@ pour Président, Trésorier, Secrétaire ; bureau@ pour les mêmes plus les vice-Pts et les adjoints ; ...@ pour les Commissions. La différence presidence/bureau semble peu utile : mettre tout en contact  
Gisèle GALLET réclame que les réponses aux demandes de renseignements... soient systématiquement envoyées en copie à l'adresse du groupe, afin de savoir que le courriel a été traité.

**Formations** : le calendrier ne fait apparaître que les formations connues. Il faudrait que les demandes soient notées avant le début des inscriptions sur le site FFTA, pour permettre à tous de savoir ce qui peut être proposé

Il est rappelé que la FFTA a prolongé la validation en l'absence des recyclages Entraîneurs (Covid)  
Lan DESPEYROUX, responsable de la Commission Formations, demande un récapitulatif des demandes pour les formations et les recyclages, afin de pouvoir gérer au mieux les lieux quand les activités reprendront.

**Aides aux Clubs** : Jackie RACINAIS, Présidente de la Commission Jeunes, demande ce qu'il en est de la reconduction (ou pas) des aides ETAF et pré-ETAF ? Le dispositif est reconduit, les clubs/CD devront établir le dossier en indiquant l' « état des lieux » et ce qu'ils prévoient comme actions.

**Calendrier extérieur** : accord donné au club de Castelnaudary pour l'organisation d'un championnat départemental ; il serait bon que le club n'en organise pas 2 et laisse à un autre club le 2<sup>ème</sup> (Nature ou 3D)

**Arbitrage** : il y a des clubs qui ont un arbitre au moment de l'inscription au calendrier, et le perdent par la suite : pas de problème puisqu'ils en avaient au moment de l'inscription,  
Les résultats de l'examen d'Entraîneur Fédéral sont connus un fur et à mesure ; tous les candidats n'ont pas encore passé l'examen.

Fin de la visio-conférence : vers 20 h 15 ?

Prochaine réunion : fin janvier